

## **AVIS PUBLIC**

### **Règlement 974-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'en abroger la section 5.6 et ses articles concernant les parcs de maisons mobiles**

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 31 août 2015;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015;

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 1<sup>er</sup> juin 2015;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 10 septembre 2015;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 10<sup>e</sup> jour de septembre 2015

Céline LeBlanc  
Greffière